

Innovations et marchés publics

5 juin 2025



DRIEAT Île-de-France
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports



1. Cluster EMS

Présentations du Cluster Eau Milieux Sols, des pratiques et du guide de l'innovation et programme de la journée

Laurent DECHESENE Directeur du Cluster EMS

Cluster Eau Milieux Sols Paris IDF

L'innovation et le collaboratif au service de la gestion durable
de l'eau, des milieux, des sols urbains et des biodéchets



Un Cluster, qu'est-ce-que c'est ?

- **Association de loi 1901**

- **Animation du réseau et de la filière**

Organisation d'évènements sectoriels, animation de l'association et de la filière, portage de projets innovants

- **Accompagnement collectif**

Organisation d'ateliers d'information et d'échanges, coordination et animation de projets collaboratifs innovants

- **Accompagnement sur mesure**

Projets d'innovations et de R&D, partenariats de recherche, technique et business

***France Cluster:** « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et une thématique donnée, des entreprises petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Il a vocation à soutenir l'innovation, favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Le Cluster EMS est membre de France Cluster. »*

Spécificité Cluster EMS : forte implication des acteurs publics et collectivités d'Ile-de-France & une approche par le besoin

Définition

Le rôle du Cluster EMS

Objectifs stratégiques



1

2

- Répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques de nos territoires
- Faciliter la coopération publique/privée et l'innovation durable

- Animer et faciliter le développement économique de nos filières Eau, Milieux, Sols et Biodéchets en Ile-de-France
- Accompagner les projets et thématiques innovantes
- Mobiliser et valoriser les compétences et connaissances

Actions

Les chiffres clés du Cluster EMS

Nos chiffres clés

200

Organisations membres

30

Événements par an

+3500

Contacts membres et partenaires

300

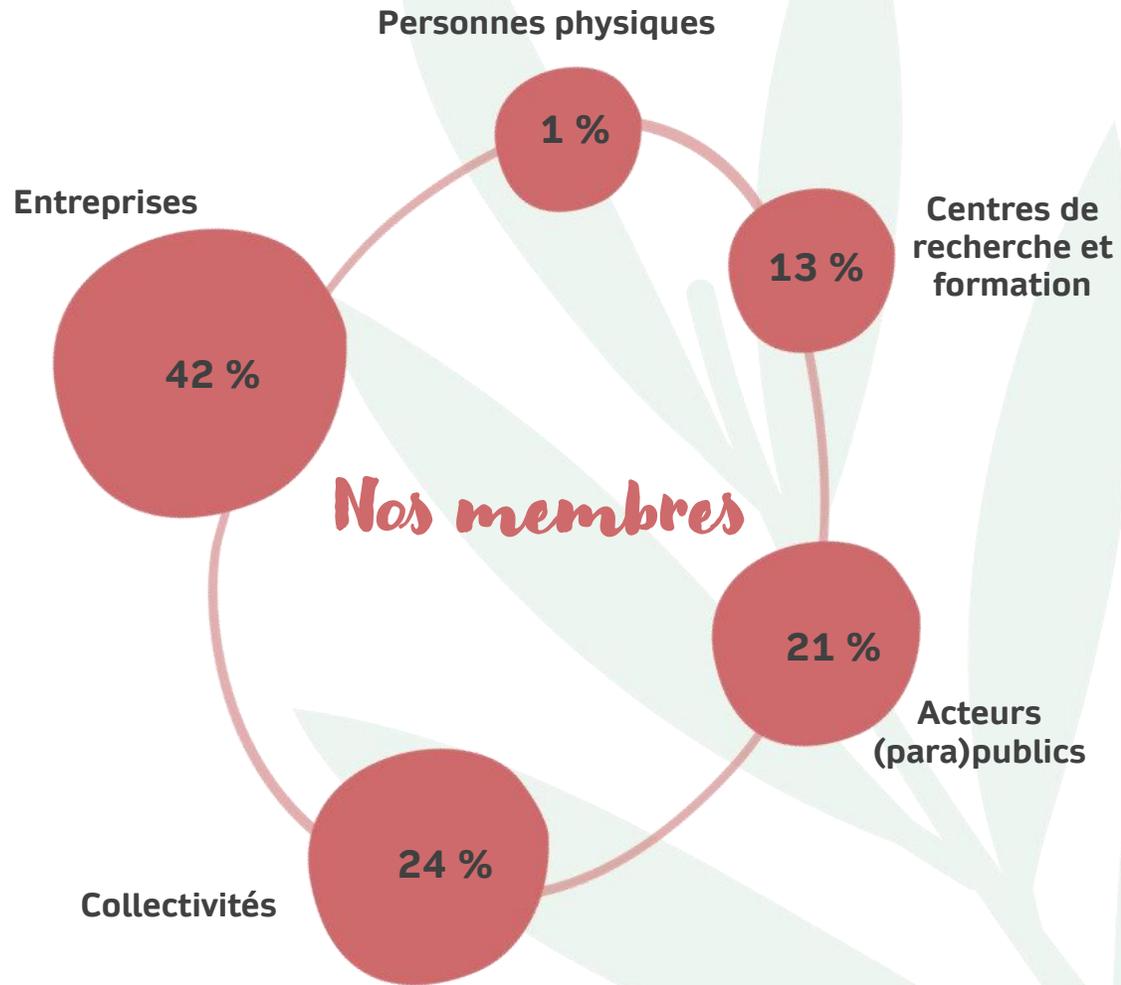
Projets et besoins identifiés depuis 2017

50

Projets collaboratifs et thématiques

900

Représentants de structures



8 domaines d'intérêt stratégique

4 thématiques sectorielles, 4 thématiques transversales

Sols

Gestion et traitement des sols, valorisation des terres excavées

Biodéchets

Gestion et valorisation des biodéchets en matière et/ou énergie

ECOCIT'EMS

R&D, innovation et expérimentation dans les projets d'aménagement urbain

REVIT'EMS

Emploi et formation

Eau

- Gestion du "petit" cycle (domestique)
- Gestion du "grand" cycle (naturel)

Milieux

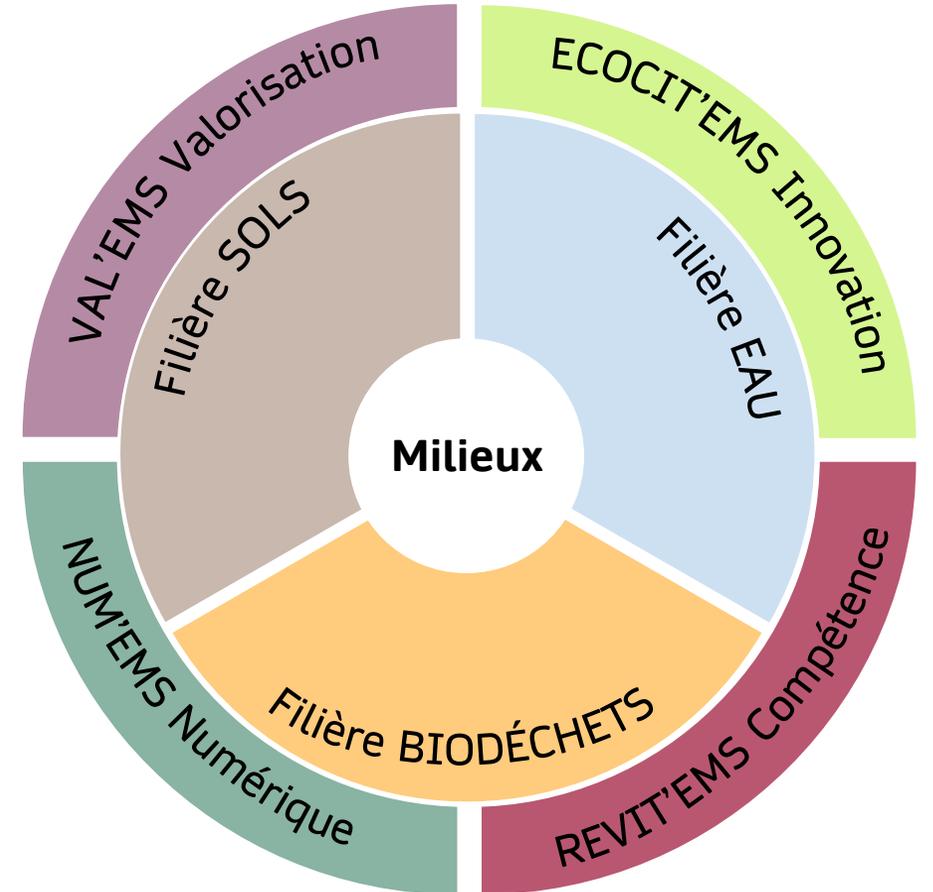
Biodiversité et milieux urbains : végétalisés, humides, aquatiques

NUM'EMS

Digital et mesure

VAL'EMS

Economie circulaire et filières de valorisation matière et énergie



Notre filière Eau

100 membres

Les sujets abordés par le Cluster en ateliers, groupes de travail et forums

2017 :

- Micropolluants
- Gestion des eaux pluviales
- Aménagement des berges et des cours d'eau

2018 :

- Assainissement des bateaux logements
- Qualité des milieux aquatiques urbains

2019 :

- « Aménageons sous la pluie »
- Aménagement des lieux de baignade et des berges

2020 :

- Macrodéchets
- Gestion numérique des réseaux d'eau
- Métrologie et innovations numériques
- Economie circulaire et valorisation des eaux urbaines

2021 :

- Valorisation des eaux urbaines
- Qualité des bassins
- Aménagement des berges et zones humides
- Infiltration des eaux pluviales

2022 :

- Séparation à la source des eaux usées
- Qualité des bassins urbains
- Gestion des crues et décrues
- Innovation collaborative dans la gestion de l'eau et de la biodiversité
- Eau et Îlot de fraîcheur urbaine

2023 :

- Innovation dans les marchés publics
- Conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales avec ODUC+
- Décarbonation de la filière de production de l'eau
- Gestion des macrodéchets dans les milieux
- Valorisation des Eaux Non Conventionnelles Urbaines : matières et énergie
- 4^{ème} édition Forum EAU



Projet Eau : les Défis IEMS édition Berges Seine-Amont

Les Défis IEMS Berges Seine-Amont, sont un ensemble d'appels à projets destiné aux petites entreprises, universités / laboratoires de recherche et associations souhaitant monter un projet éphémère et innovant qui pourrait inspirer les futurs aménagements des berges de la Seine-Amont et de ses affluents.

Cet appel à projets constitue une opportunité de mettre en place une expérimentation pour les lauréats, afin de tester en conditions réelles des solutions de transformation des berges de la ville.

Trois éditions de ces défis sont prévues, en 2021, 2022 et 2023.

Les Défis IEMS

Notre filière Sols

80 membres

Les sujets abordés par le Cluster en ateliers, groupes de travail et forums

2017 :

- Sols urbains et réhabilitation des sites pollués (visite de l'usine EDF de Vitry-sur-Seine)

2018 :

- Végétalisation urbaine
- Sites et sols urbains
- Créativité : aménagement de la ZAC Gagarine-Truillot Ivry-sur-Seine
- Opérations d'aménagement et gestion des sols

2019 :

- Parcs et espaces de loisirs

2020 :

- Filière locale de gestion et de valorisation des sols + Etude de cas ZAC des Ardoines de Vitry-sur-Seine
- Valorisation des terres excavées sur Créteil, ZAC « Petit Pré – Sablières »

2021 :

- Sol-Biomasse
- Guide formation sol urbain et écosystème
- Inter'SOL Paris : sols et maitrises d'ouvrage publiques
- Présentation du guide « infiltrer les eaux pluviales, maitriser les flux polluants »

2022 :

- Gestion des friches et application du ZAN
- Présentation BRGM

2023 :

- Inter'SOL Lille : sols et maitrises d'ouvrage publiques
- Logistique durable dans les filières des biodéchets / sols / terres excavées
- 4^{ème} édition Forum SOLS
- Valorisation matières multi-échelles, parcelles et territoires



Formation Sols : multifonctionnalité des sols en milieux urbains

La formation Sols du Cluster EMS propose des clefs de compréhension aux acteurs de l'aménagement et de la fabrique urbaine, pour mieux saisir les enjeux de la multifonctionnalité des sols en milieux urbains.

La formation propose également différentes solutions et innovations, retours d'expérience et expertises liés à l'approche multifonctionnelle des sols.

Formation Sols

Notre filière Biodéchets

35 membres

Les sujets abordés par le Cluster en ateliers, groupes de travail et forums

2020 :

- Méthanisation et valorisation des biodéchets dans le département du 94

2021 :

- Valorisation des biodéchets du département du 93
- GT Valorisation des biodéchets des collèges du 94

2022 :

- Valorisation des biodéchets des départements du 92 et du 75
- Forum BIODÉCHETS
- GT Valorisation gros et moyens producteurs de biodéchets privés

2023 :

- Valorisation des biodéchets du 78 et 91
- Gestion et valorisation des biodéchets 77 et 95
- Logistique durable dans les filières des biodéchets / sols / terres excavées
- GT Biodéchets - Retour au sol
- 2^{ème} édition Forum BIODÉCHETS



Formation Biodéchets : Gestion et valorisation des biodéchets

La formation Biodéchets du Cluster EMS propose des clefs de compréhension aux collectivités et aux acteurs de la gestion et la valorisation des biodéchets.

La formation propose différents retours d'expérience, des focus spécifiques et des offres de solutions pour chaque étape de la filière, depuis la prévention jusqu'aux différentes valorisations.

Formation Biodéchets

2.DRIEAT, ECOLAB

Enjeux de l'innovation en lien avec les marchés publics et développement des filières de la Greentech - les actions menées par la DRIEAT et Ecolab

David MARTIN-CHEVALIER : Chef de Projet - Innovations, Transition Ecologique, Achats Publics / SRI/ECOLAB / Commissariat Général au Développement Durable

*Pour stimuler les marchés publics
d'innovations durables dans les territoires*



Commissariat général au développement durable
Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique



► LA DÉMARCHE « LIVING-LAB GREENTECH DANS LES TERRITOIRES »

En France, les entreprises éco-innovantes constituent un secteur dynamique et à fort potentiel. Dans son dernier panorama des greentech françaises, Bpifrance dénombre environ 2750 entreprises à fin 2023 (nouvelles énergies, mobilité propre, construction durable, verdissement de l'agriculture et l'agroalimentaire, etc.).

Ces entreprises innovantes et engagées sont de véritables atouts pour faire face aux challenges de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique dans les territoires.

Quels sont les avantages à acheter des solutions éco-innovantes ?

Accélérer la reprise économique, la transition verte et numérique et la résilience du territoire

Répondre à un besoin émergeant / Moderniser les services publics

Proposer des services publics de meilleure qualité avec un budget optimal

Aider les start-up et les PME innovantes à se lancer et se développer

Toutefois, parmi les freins à l'achat public d'éco-innovations :

- Un besoin d'aide au sourcing, à la veille sur les entreprises Greentech existantes;
- La nécessité d'avoir des liens de confiance entre acteurs publics et privés, qui sont facilités à l'échelle locale grâce à la proximité géographique.



C'est dans ce contexte que la démarche « Living-Lab Greentech dans les territoires » est créée. Portés par une collectivité territoriale, avec l'appui logistique de l'Ecolab du Commissariat général au développement durable, les Living-Lab Greentech sont des espaces de résidence pour entreprises innovantes et durables visant les marchés publics.

Après des échanges et l'étude de la demande, l'Ecolab invite les collectivités à signer une charte d'engagements et d'opportunités. Le processus de distinction est détaillé en dernière page de cette brochure.

LES LIVING-LAB GREENTECH DANS LES TERRITOIRES



Stimuler les achats d'innovations durables



Favoriser le développement économique durable local



Proposer un lieu de coopérations territoriales



Intégrer le Réseau National des Incubateurs Greentech

▶ LES OBJECTIFS DES LIVING-LAB GREENTECH

Avec l'appui de l'Ecolab du CGDD, l'ouverture d'un Living-Lab Greentech porté par la collectivité territoriale, sur son territoire, offre de nombreuses opportunités :



1) Stimuler les achats d'innovations durables

- Un espace de résidence pour entreprises Greentech pour faciliter les échanges et les relations de confiance entre les entreprises éco-innovantes et les collectivités.
- Un outil de veille et de sourcing, permettant aux acheteurs publics de mieux connaître les solutions innovantes et durables disponibles.
- Une incitation à changer ses pratiques d'achats en ayant connaissance des innovations durables développées sur son territoire.
- Un cadre rassurant pour les collectivités, permettant de réduire le sentiment de risque associé aux achats publics d'innovation.



2) Favoriser le développement économique durable sur le territoire



- Un moyen de renforcer l'attractivité économique du territoire en envoyant un signal fort aux entreprises : celui d'un territoire ouvert à l'accueil, à l'innovation et à l'expérimentation !
- Une façon de stimuler la création et l'implantation d'emplois durables, alignés avec les enjeux de transition écologique et de résilience des territoires.



3) Proposer un lieu de coopérations

- Une meilleure compréhension mutuelle des besoins et du fonctionnement des acheteurs et des entreprises, grâce à des échanges directs.
- Un lieu de coopération territoriale entre acteurs publics et privés (interactions facilitées, mise en commun des ressources, mutualisation des achats, etc.).





4) Intégrer le Réseau National des Incubateurs Greentech

- En ouvrant un Living-Lab Greentech sur votre territoire, vous ferez partie du Réseau National des Incubateurs Greentech (RNIG), un réseau de 37 structures publiques et privées réparties sur le territoire national, qui accompagnent le développement des start-up et PME qui innovent dans le domaine de la transition écologique.
- Ce réseau constitue un véritable lieu de synergies, offrant des opportunités de communication, un accès à des ressources, et le partage d'expériences entre acteurs, pour renforcer les dynamiques d'innovation du territoire.

Pour en savoir plus :

<https://greentechinnovation.fr/presentation-du-reseau-national-des-incubateurs-greentech/>



► QUELQUES ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE QUI PORTE LA DÉMARCHÉ



Après échanges et validation de l'intérêt d'ouvrir un Living-Lab Greentech, l'Ecolab invite la collectivité à signer une charte d'engagements et d'opportunités dans laquelle on retrouve des objectifs tels que :

1. Désigner un référent pour le Living-Lab Greentech, en charge de l'animation de la structure et de la gestion des entreprises résidentes ;
2. Permettre la résidence à des entreprises éco-innovantes qui visent les marchés publics, et qui pourraient répondre aux besoins du territoire ;
3. Mettre en relation les entreprises résidentes avec les acteurs publics locaux ;
4. Porter régulièrement à la connaissance des entreprises résidentes, les besoins et les prévisions d'achat du territoire ;
5. Organiser a minima un événement annuel de rencontres entre entreprises résidentes au sein du Living-Lab Greentech, et acteurs publics locaux (regroupant élus, cadres techniques et acheteurs publics).

► FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

En tant que collectivité territoriale, vous devez vous engager à :



Mobiliser une partie d'ETP, par exemple un agent de la collectivité sur le développement économique ou l'aménagement du territoire, pour mener à bien les missions de suivi des entreprises et de mises en relation avec les acteurs publics. Il faut également une personne pour les aspects administratifs et d'accueil sur site pour les entreprises.

En tant que collectivité territoriale, vous pouvez :



Accueillir le Living-Lab Greentech, par exemple :

- dans un bâtiment public qui pourrait accueillir des entreprises ;
- ou en s'associant avec un incubateur local pour dédier des postes de travail aux entreprises qui visent les marchés publics ;
- ou en louant des bureaux pour entreprises sur le territoire.



Accueillir librement des entreprises Greentech dans vos locaux (Vous pouvez vous appuyer sur des labels/distinctions d'entreprises Greentech pour sélectionner les candidats)



Choisir librement le format de la convention/contrat d'accueil des entreprises (Durée, contre-partie, etc)



Choisir librement les montants de la location des bureaux pour les entreprises (Gratuité pour favoriser l'attractivité, faible montant ou alors tarif classique)

Le soutien de l'Ecolab du CGDD :

- Relai de communication pour mettre en avant le Living-Lab Greentech du territoire, qui peut être une source d'attractivité ;
- Partage de bonnes pratiques/documents pour animer le lieu autour de la commande publique ;
- Aide à l'organisation du premier événement de rencontre entre acteurs publics et privés ;
- Bientôt, partage de documentation de soutien pour les entreprises ;
- Bientôt, un réseau pour favoriser les échanges entre Living-Lab Greentech (retours d'expérience, expérimentations locales, contrats passés, etc).



Exemples de bonnes pratiques : faire vivre le lieu autour de la commande publique



Pour les acteurs publics, faire émerger les besoins en innovations durables :

- Organiser un groupe de travail avec l'intercommunalité et les communes autour du PCAET ou du SPASER, pour favoriser la programmation des achats et l'anticipation des besoins en innovations durables ;
- Recenser régulièrement les besoins et prévisions d'achats des services, dans l'objectif de les partager aux entreprises résidentes ;
- Lors de la réception de candidatures d'entreprises, sonder les services techniques pour valider la résidence d'entreprises vis-à-vis d'un potentiel d'expérimentation ;
- Proposer, aux acteurs publics proches, des appels à manifestation d'intérêt sur les thématiques des entreprises résidentes, pour pousser les communes à travailler et expérimenter ensemble sur des besoins communs.



Mettre avant les solutions résidentes au Living-Lab Greentech :

- Création de brochures à destination des acteurs publics locaux ;
- Mise en avant des entreprises résidentes sur le site web de la collectivité ou bien dans la gazette locale ;
- Favoriser la mise en place de démonstrateurs de solutions dans le bâtiment, pour aider les acteurs publics à se projeter dans l'expérimentation des solutions.



Favoriser les rencontres :

- Organiser des séquences informelles de rencontre entre les acteurs publics (services techniques, service commande publique) et les entreprises résidentes : afterwork, repas partagé, séquences de pitch d'entreprises et de collectivités, après-midi de démonstrations/mises en pratique de solutions pour les acteurs publics, etc.



Sensibiliser/former sur l'achat d'innovation :

- Organisation de masterclass/formations dans le Living-Lab Greentech, à destination des acteurs publics, sur les marchés publics d'innovation avec des experts extérieurs (présentation du dispositif -100 000€ HT, retour d'expérience d'acteurs publics qui ont utilisé ce dispositif, étude du faisceau d'indices permettant de justifier le caractère innovant d'une solution, etc.) ;
- Organisation d'une séquence de soutien à la justification du caractère innovant des solutions développées par les entreprises (pré-remplissage du faisceau d'indices que l'on peut fournir en anticipation à l'acteur public, etc.).

► LIVING-LAB GREENTECH EXISTANTS

PARIS EST MARNE & BOIS



Premier Living-Lab Greentech, co-porté par l'Ecolab et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois (PEMB), qui réunit 13 communes à l'Est de Paris. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme "Territoire Durable et Innovant" porté par PEMB, et qui a pour objectif d'amplifier les synergies entre acteurs locaux, au service des enjeux que partagent les 13 communes, en matière de transition sociale, sociétale, environnementale et du maintien de l'attractivité territoriale. Situé au Cresco de Saint-Mandé, près de Météo-France et de l'IGN, le Living-Lab encourage la collaboration entre entreprises Greentech et centres scientifiques pour accélérer la transition écologique.

CONTACTS

 [01 47 37 00 00](tel:0147370000)
 www.parisestmarnebois.com
 4 avenue Pasteur, 94160 Saint Mandé, Bâtiment Cresco

ORLÉANS



Ce deuxième Living-Lab Greentech, porté par Orléans Métropole, est situé à l'Agreen Lab'O, sur le campus Xavier Beulin. Il bénéficie d'une localisation stratégique à proximité d'institutions de recherche telles que le CNRS, le BRGM et l'INRAe, ainsi que des pôles de compétitivité Polymeris et CARA.

Sur une surface de 1 500 m², l'Agreen Lab'O met à disposition une gamme complète d'infrastructures : bureaux, espaces de coworking, showroom, ateliers et salles de réunion. Ces équipements sont conçus pour accueillir et accompagner des projets innovants dans les domaines de la Greentech et de l'AgriTech.

CONTACTS

 [02 38 33 33 33](tel:0238333333)
 www.agreenlabo.com
 3 rue Charles Sadron, 45077 Orléans, Agreen Lab'O

► PERSPECTIVES

La démarche des Living-Lab Greentech dans les territoires a pour vocation de se diffuser partout en France, en inspirant d'autres acteurs publics à mettre en place ces espaces de résidences pour entreprises éco-innovantes visant les marchés publics. L'Ecolab soutient ces actions dans les territoires sur le lancement de la démarche et sur la méthode d'animation.

Ouvrir un Living-Lab Greentech sur son territoire : comment procéder ?

Si vous êtes intéressés par la création d'un Living-Lab Greentech, voici les quelques étapes à suivre pour le mettre en place :

1. Engager un premier échange avec ECOLAB et présenter les opportunités du territoire :
 - a. Volonté de favoriser les achats de solutions nouvelles ou améliorées ;
 - b. Bâtiment public disponible pour accueillir des entreprises en résidence ;
 - c. Disponibilité d'un agent public pour faire le lien entre entreprises et collectivité.
2. Se saisir des engagements à respecter et étudier la faisabilité du projet sur le territoire.
3. Signer la charte d'engagements et d'opportunités qui a une durée de 3 ans.
4. Organiser l'inauguration du Living-Lab Greentech en présence d'élus, direction technique et de la commande publique, entreprises Greentech.

ECOLAB du CGDD, un accompagnement des entreprises sur la commande publique reconnu

Organisés par la Commission européenne, les [European Enterprise Promotion Awards \(EEPA\)](#) récompensent chaque année les meilleures initiatives, politiques et pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat et du soutien aux entreprises en Europe.



Ecolab gagne le prix [EEPA 2023](#), dans la catégorie « Soutenir la transition écologique », pour l'ensemble de son action de soutien des entreprises Greentech à l'accès à la commande publique, notamment à travers la démarche des Living-Lab Greentech dans les territoires.

INFOS PRATIQUES

Plus de détails sur le site de Greentech Innovation :
greentechinnovation.fr/living-lab-greentech/

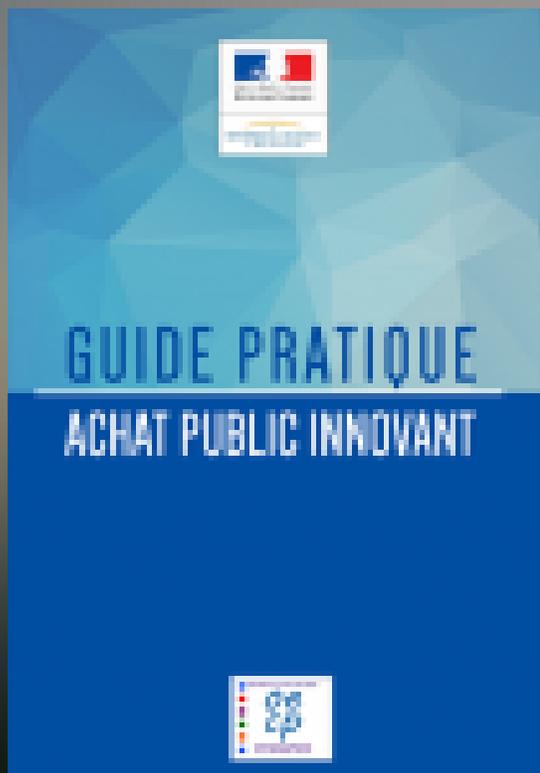
Contactez l'équipe ECOLAB - Greentech innovation :
greentechinnovation@developpement-durable.gouv.fr

S'abonner à nos réseaux sociaux :
[@GreentechInnovation](#)



MARCHES PUBLICS INNOVANTS

Un levier d'action pour la transition écologique



Dispositif permettant de passer, sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés de travaux, fournitures ou services innovants de moins de 100 000 euros HT.

Un Guide Pratique Achat Public Innovant pour accompagner les acheteurs



MARCHES PUBLICS INNOVANTS

Une success story parmi d'autres

vertuo.



Marché innovant

- *Détails du marché : acquisition de modules végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleurs dans une cour d'école et réduire la dépendance des espaces verts à l'eau potable pour l'arrosage*
- *Date du contrat : Août 2022*
- *Montant du marché : 40 000 euros HT*



NOS CANAUX DE COMMUNICATION



Site web : <https://bit.ly/3x9SJVg>



Twitter : <https://bit.ly/3KkY6ow>



LinkedIn : <https://bit.ly/3DMt5ra>



Youtube : <https://bit.ly/3v2Don9>



Instagram : <https://bit.ly/3JijWYq>



Podcast : <https://bit.ly/3M3EAh5>

greentechinnovation@developpement-durable.gouv.fr



En complément

Lien vers notre site web, concernant Greentech Innovation :

<https://greentechinnovation.fr/les-greentech-laureates/>

Lien vers notre site web, concernant la démarche des Living-Lab Greentech :

<https://greentechinnovation.fr/living-lab-greentech/>

Lien vers notre site web, concernant notre bibliothèque de ressources sur les marchés publics d'innovation (des ressources pour les acteurs publics et privés, sur les marchés d'innovation, comme des guides, webinaires, etc) :

<https://greentechinnovation.fr/centre-de-ressources-marche-public-dinnovation/>

3. Outils juridiques et au code des marchés publics dans le cadre de l'innovation

Innovation, Recherche et Développement

Définition de la R&D et de l'Innovation /UE et OCDE (Manuel Frascati/ Référence OCDE) :

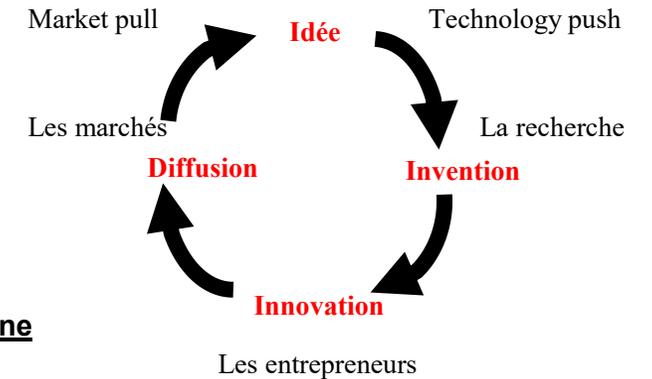
• INNOVATION

- **Création ou évolution significative** d'un procédé ou d'un produit ou service qui résulte de l'imagination créative, de la résolution concrète et **de la réponse aux attentes du consommateur (du public ou entreprises)**
- **Référentiel** : Etat des connaissances « accessibles »

• RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

3 types de RetD :

- Recherche fondamentale : Travaux expérimentaux ou théoriques pour acquérir de nouvelles connaissances **sans qu'aucune application ou utilisation pratiques** ne soient directement prévues
- Recherche industrielle ou appliquée : recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à **acquérir de nouvelles connaissances**
- Développement expérimental : **la concrétisation des résultats de la recherche industrielle**



L'article 2(22) de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation des marchés publics

Cet article définit la notion d'**innovation** comme suit :

« innovation » s'entend de la mise en œuvre d'un **produit, d'un service ou d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré**, y compris, sans s'y limiter, **les procédés de production, les méthodes de commercialisation ou les méthodes d'organisation dans les pratiques commerciales, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures**, notamment en vue de contribuer à répondre aux défis sociétaux ou de soutenir la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. »

En résumé, cette définition permet aux acheteurs publics d'intégrer des solutions innovantes dans leurs marchés, y compris en ayant recours à des procédures spécifiques comme le partenariat d'innovation. Elle soutient également l'objectif plus large de croissance durable et inclusive dans l'Union européenne.

L'innovation de produit

- Il s'agit de l'introduction d'un **bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné**. Cela inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.
- Les innovations de produit peuvent faire intervenir des connaissances ou des technologies nouvelles, ou s'appuyer sur de nouvelles utilisations ou combinaisons de connaissances ou de technologies déjà existantes.
- Exemple : les réseaux sociaux correspondent à un nouveau service en rupture avec les médias traditionnels. Les vélos en libre service ont constitué un nouvel usage d'un bien existant.

L'innovation de procédé

- Il s'agit de la mise en œuvre d'une **méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée**. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.
- Les innovations de procédé peuvent avoir pour but de diminuer les coûts unitaires de production ou de distribution, d'augmenter la qualité, ou de produire ou distribuer des produits nouveaux ou sensiblement améliorés.
- Exemple : l'impression en 3D qui permet de réaliser un objet réel presque aussi simplement qu'en imprimant un fichier papier (2D).

L'innovation de commercialisation

- Il s'agit de la mise en œuvre d'une **nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification**.
- Les innovations de commercialisation visent à mieux satisfaire les besoins des consommateurs, ouvrir de nouveaux marchés ou positionner d'une manière nouvelle un produit de la firme afin d'augmenter les ventes.
- Exemple : la mise en place de services "drive" pour emporter ses commandes a constitué une innovation commerciale.

L'innovation d'organisation

- Il s'agit de la mise en œuvre d'une **nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme**.
- Les innovations d'organisation peuvent avoir pour but d'améliorer les performances d'une firme en réduisant les coûts administratifs ou de transaction, en améliorant le niveau de satisfaction au travail (et, partant, augmenter la productivité), en accédant à des biens non marchands ou en réduisant les coûts des approvisionnements.
- Exemple : la mise en place d'une gestion des stocks à flux tendus (zéro stock) a constitué en son temps une innovation organisationnelle.

L'article 2(22) de la directive 2014/24/UE : Quelques remarques

Innovation vs propriété intellectuelle :

L'innovation, au sens de la commande publique, ne se limite pas à la nouveauté juridique ou à la brevetabilité. Une solution peut être innovante sans être brevetée. Quid de la propriété intellectuelle ?

Rôle stratégique :

L'achat de solutions innovantes est un levier clé pour améliorer la qualité des services publics et répondre aux enjeux sociétaux (transition écologique, numérique...), un élément de compétitivité pour nos entreprises par un partenariat 'domestique »

Enjeux d'équité :

La promotion de l'innovation doit respecter les principes fondamentaux de la commande publique : égalité de traitement et non-discrimination. Cela peut être délicat lorsque les entreprises innovantes sont majoritairement des PME ou ETI.

Préparation de la consultation :

Une bonne préparation permet de réduire les risques liés aux projets innovants. Cela passe par la mise en place d'une gouvernance , la définition précise des besoins en termes d'objectifs, de résultats attendus ou de fonctions, plutôt que de spécifications techniques rigides.

Modalité de sélection :

Les exigences minimales doivent être définies clairement pour laisser aux candidats la liberté de proposer des solutions créatives tout en respectant le cadre imposé.

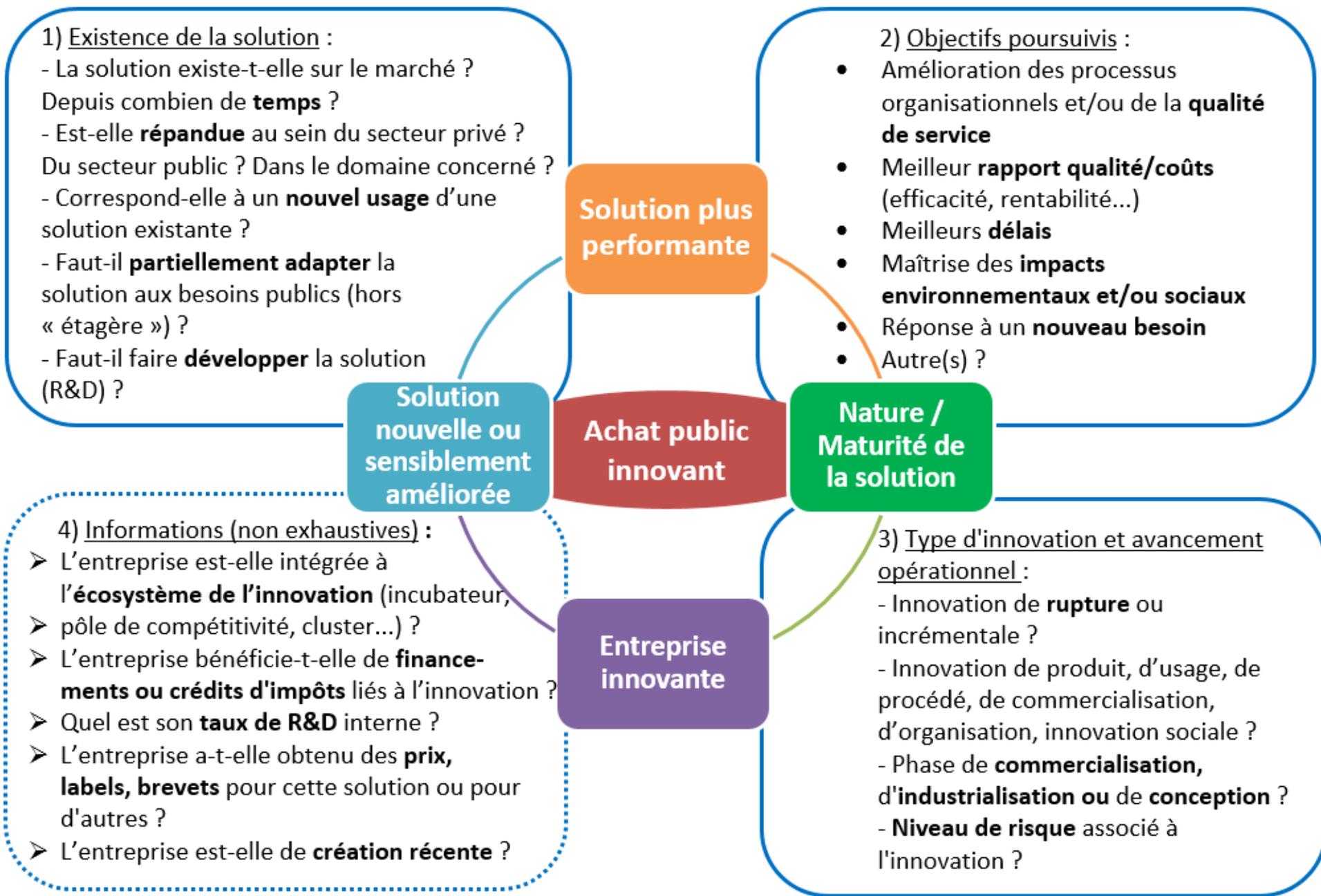
Faisceau d'indices permettant de caractériser un achat public innovant

La définition large de l'innovation dans le Code de la commande publique offre une certaine souplesse aux acheteurs, mais nécessite des repères pour qualifier un achat comme innovant.

👉 **Deux moments clés où cette qualification est importante :**

- **En amont** : pour choisir la bonne procédure (négociée, dialogue compétitif, etc.).
- **En aval** : pour mesurer la part d'achats innovants réalisés, même via des appels d'offres classiques.
- ⚠️ Certaines procédures exigent que l'achat soit innovant. Les acheteurs doivent donc évaluer précisément si une solution est « nouvelle » ou « sensiblement améliorée », sous peine de voir leur choix remis en cause par le juge

elle peut être éclairée **par un faisceau d'indices**,



L'innovation sous toutes ses formes : Innovation Responsable

•La Recherche et innovation responsables (Responsible Research and Innovation, RRI) est une extension aux projets de recherche et d'innovation financés par l'UE , les Etats membres et les collectivités (Cf [Innov'up](#) pour la région Ile-de-France) .

•Elle prend en compte simultanément les potentiels et les risques d'une innovation caractérisée par une forte incertitude pouvant porter sur :

- Consommation de ressources : **eau**, matières, énergie
- Pollution **eau**, air, **sols**
- **Biodiversité** ; déchets ; émission GES
- Santé; sécurité; conditions de vie et conditions de travail
- Lutte contre l'exclusion; dialogue social et diffusion de connaissances
- Communication responsable et transparence
- Développement économique, pérennité et efficacité des services publics
- Economie responsable, économie solidaire
- Gestion des risques, application des principes de précaution / prévention
- Management responsable

Les enjeux de l'innovation collaborative

Intégration de solutions innovantes

- **Amélioration des Services Publics** : Pour accroître l'efficacité et la qualité des services publics, répondre aux défis du développement durable et atténuer les risques.
- **Soutien à l'Économie** : Pour renforcer la compétitivité des entreprises et stimuler l'activité économique.

Rôle de l'Acheteur Public

L'acheteur public joue un rôle central dans l'écosystème des achats publics. Cependant, il ne peut pas, à lui seul, promouvoir l'innovation. Il est essentiel que tous les acteurs de la chaîne d'achat soient sensibilisés aux enjeux, aux outils et aux risques associés à l'innovation. Une collaboration renforcée entre les services achats, juridiques et opérationnels est donc cruciale à chaque étape du processus

Les enjeux de l'innovation collaborative

Une démarche collaborative privée/publique

Seule une véritable collaboration partenariale et pluridisciplinaire peut garantir les meilleurs résultats en termes de satisfaction des besoins, d'optimisation des ressources et de gestion des risques. Travailler en « silos » augmente les risques, tels que les retards de procédure, les incohérences entre les documents de consultation, et les coûts élevés dus à des exigences inappropriées.

Avantages de la Collaboration

•Pour la Collectivité ou le Partenaire Public :

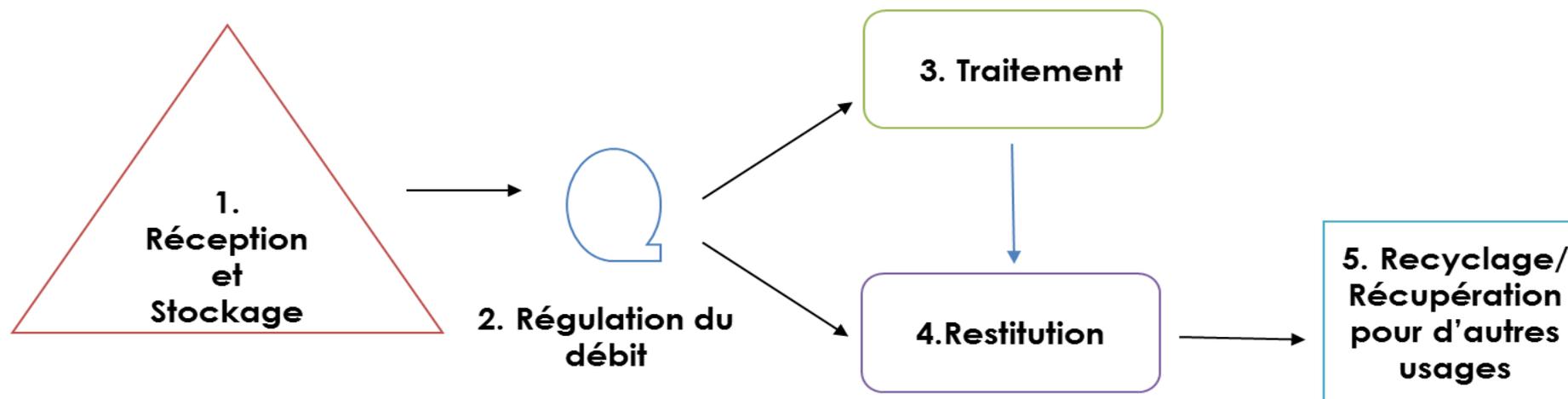
- Expertise et accompagnement dans les marchés publics intégrant des innovations.
- Meilleure définition des besoins.

•Pour l'Entreprise ou le Centre de Recherche :

- Innovation ascendante, proche des besoins et des problématiques réelles.
- Possibilité d'expérimentation ancrée dans les territoires.

Gestion du risque de l'innovation

Exemple : Ouvrage de gestions innovantes des eaux pluviales

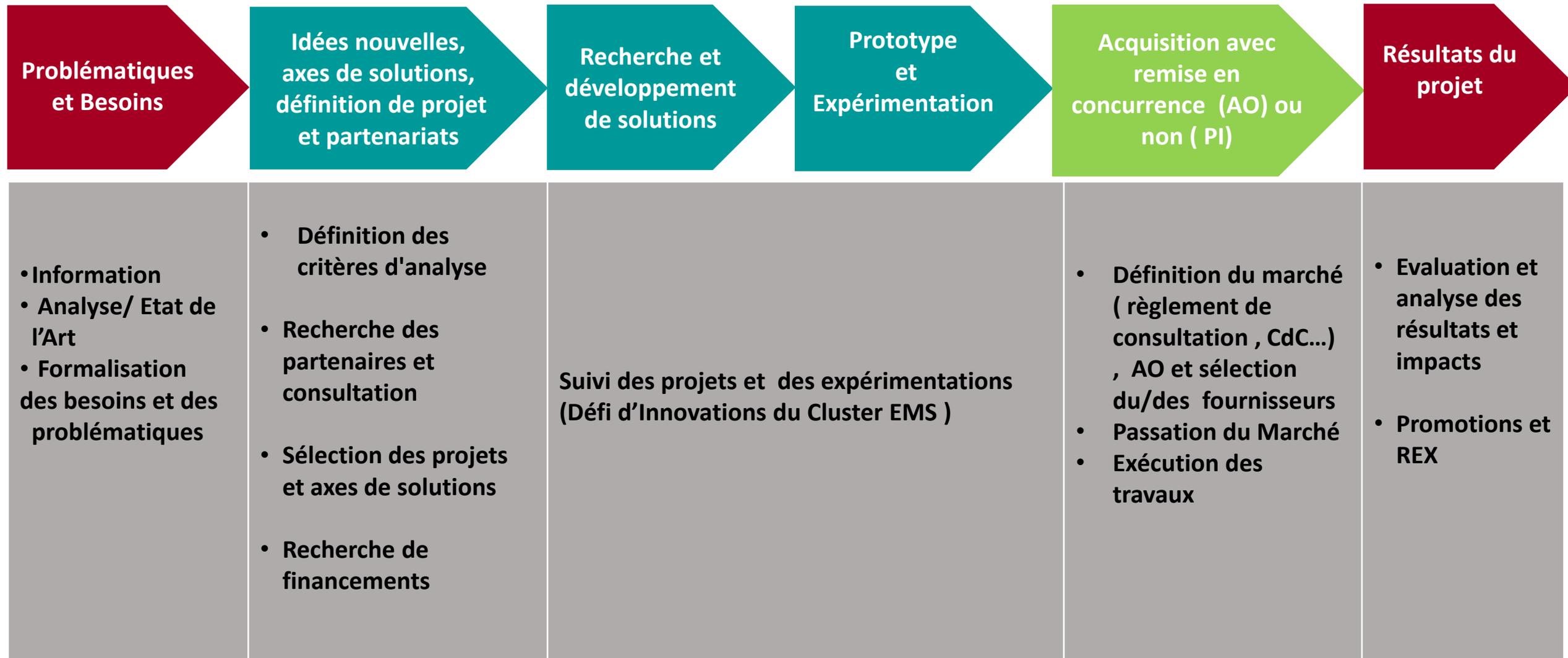


Classement du Cluster EMS pour chaque Étape :

- Réglementation
- CdC avec type Innovations technologiques et organisationnelle
- Compétences et partenariats
- Programmation/ Expérimentation/ Lancement

Titre	Nom du dossier	Auteurs	Classement	Doc numérique + synthèse Lien drop box, internet	Mots clés
Un éditeur de logiciels de conception	Atelier eau pluviale	<i>Nom:</i> / <i>Mpili:</i> info@cditech.fr <i>Numéro:</i> + 33 1 64 79 15 95 <i>Fonction:</i> / <i>Lieux/structure:</i> CDI technologies	Technique	Document numérique : un éditeur de logiciels de conception document synthèse : atelier confluence gestion des ep sites internet : http://www.cditech.fr/ http://clusterems.org/contact.html	<ul style="list-style-type: none"> • Un éditeur de logiciels de conception pour une ville durable → 2 plateformes collaboratives : Hyétos, SaneCity • Lever des verrous cognitifs et organisationnels, • Plateforme collaboratives de conception entre concepteurs et BET
Capteurs digitaux connectés	Atelier eau pluviale	<i>Nom:</i> Jacques Testud <i>Mpili:</i> jacques.testud@novimet.com <i>Numéro:</i> 0630081261 <i>Fonction:</i> Président CEO <i>Lieux/structure:</i> Novimet	Technique	Document numérique : capteurs digitaux connectés document synthèse : 13 novimet hydromé sites internet : http://www.novimet.com/	<ul style="list-style-type: none"> • Une technologie de rupture issue de trois brevets CNRS • L'offre de novimet: une aide à l'anticipation et à la gestion des crises (technologie radar météo innovante, plateforme de services internet • Valeur ajoutée • Le radar <i>hydrix</i> • Impact de la variabilité de la distribution des gouttes sur la relation Z-R ➢ Rainpol : taux de pluie instantané et vitesse de déplacement, • Visualisation Cap d'Antibes, 3 octobre 2015-20h30 • Référence client • Aléa naturel

Programmation du projet de R&D&I et expérimentation



Les 5 piliers de l'innovation dans les projets d'aménagement

I Stratégie et Gouvernance :

1. La stratégie d'innovation et la gouvernance du projet doivent être portées politiquement, construites, organisées, pérennisées et diffusées au sein de la collectivité.
2. Il est crucial de partager cette stratégie avec d'autres collectivités et acteurs publics.
3. La participation des usagers dans la gouvernance est essentielle pour identifier les besoins et faire des choix éclairés.

2 Ressources Humaines :

1. Pour chaque projet stratégique, qu'il soit technique, financier, environnemental ou politique, la création d'une équipe dédiée est recommandée.
2. Cette équipe sera chargée de définir les besoins et les procédures appropriées, de piloter la passation du contrat (qui peut être longue et complexe selon les modalités choisies), d'assurer le suivi de son exécution et de réaliser un retour d'expérience à la fin du projet.
3. Internes : Formation du personnel et des services impliqués dans la démarche d'innovation.
4. Externes : Établir des partenariats avec les acteurs de l'innovation, les clusters, les pôles de compétitivité, les entreprises et la recherche publique.

...

Les 5 piliers de l'innovation dans les projets d'aménagement

3 Organisation, Méthodes et Outils :

1. Adopter une approche itérative et par étapes (par exemple, selon la norme CEN/TS 16555-1) pour maîtriser les risques, stimuler la créativité, optimiser les solutions et faciliter la collaboration et la participation.
2. Utiliser des méthodes expérimentales comme le Programme de recherche ECOCIT'EMS et le Défi d'Innovation.

4 Financements :

1. Rechercher des financements publics (métropolitains, régionaux, nationaux et européens) et privés, spécifiques à la R&D&I et/ou au développement durable.

5 Cadre Juridique et Réglementaire :

1. Utiliser des cadres tels que le partenariat d'innovation (décret de mars 2016), la clause d'innovation, la procédure concurrentielle négociée, les variantes, le dialogue compétitif, l'allotissement et le sourcing (Cf le Guide Cluster EMS)
2. Déterminer la propriété intellectuelle, y compris les brevets.

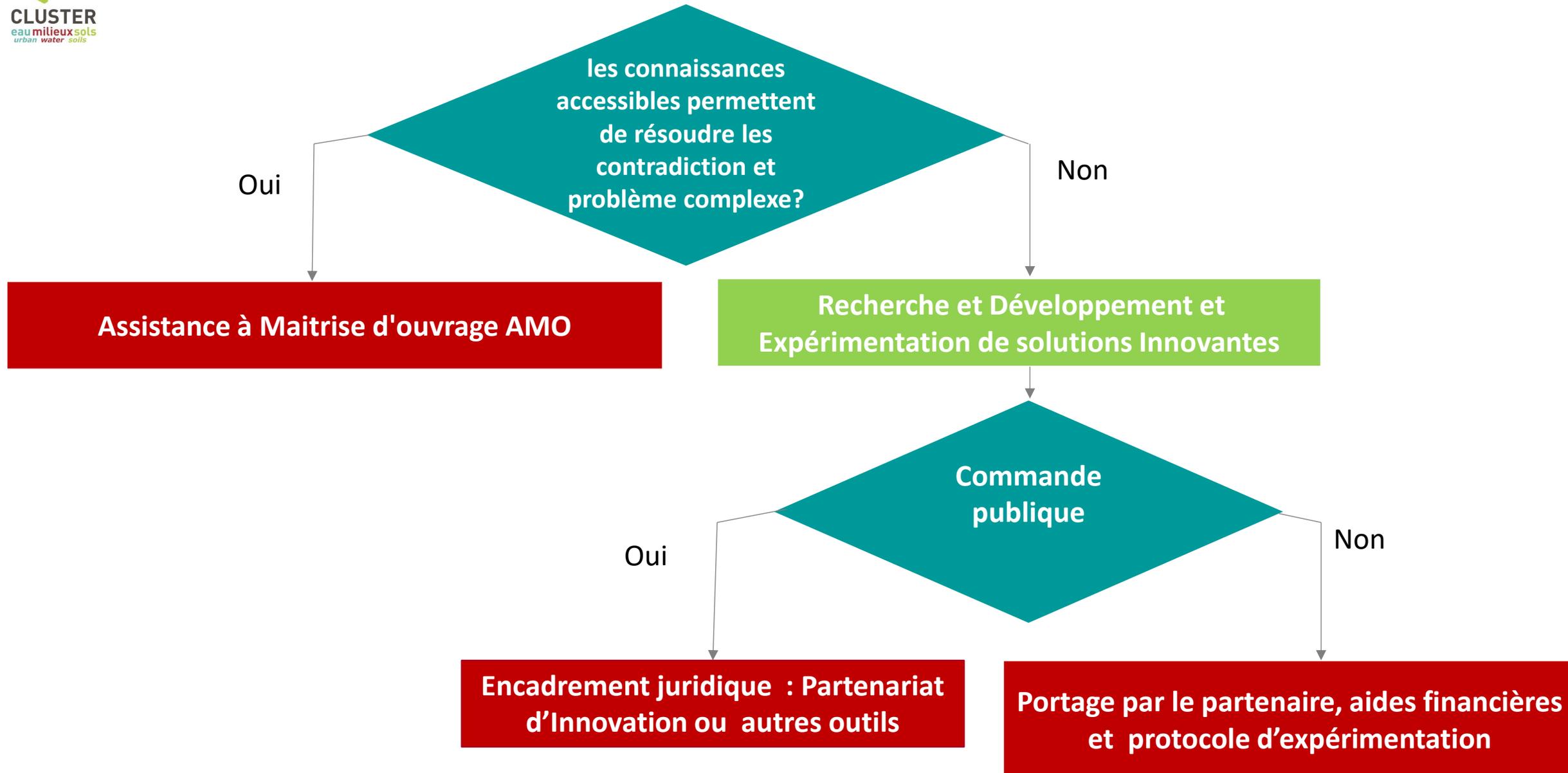


Les 5 piliers de l'innovation dans les projets d'aménagement

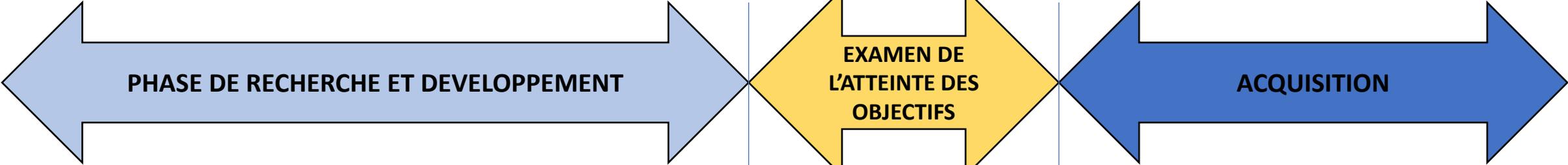
Focus

- 3) Organisation, méthodes et outils
- 4) Financements.
- 5) Cadre juridique et réglementaire

Les voies de l'innovation avant l'achat ou l'exécution des travaux



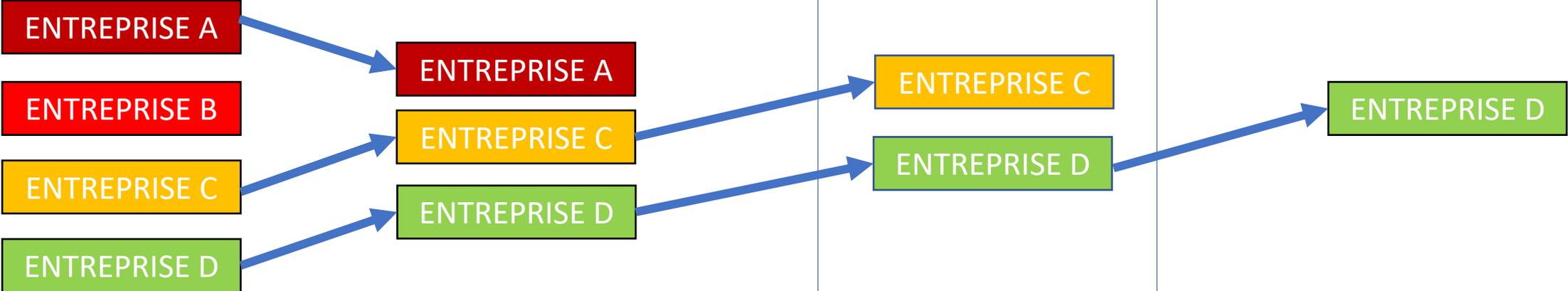
Exemple du Partenariat Innovation



Stipulation
Communes aux
partenaires

Examen de l'atteinte des objectifs
intermédiaires par les partenaires. Choix du ou
des partenaires avec lesquels le PI se poursuit.

Choix du ou des partenaires avec lesquels le PI
se poursuit.



Recherche et développement
de la solution

Prototypage & Expérimentation

Résultats du projet

Commercialisation des produits, travaux ou services

Besoin et axe de
solution

Fin de la R&D

Choix du
titulaire



Les 5 piliers de l'innovation dans les projets d'aménagement

Focus

3) Organisation, méthodes et outils

4) Financements

5) Cadre juridique et réglementaire

Financement de l'innovation : Innov'up expérimentation

POUR QUI ? Les TPE, PME et ETI.

POUR QUOI ? Tester et se confronter aux usages avant la mise sur le marché.

COMBIEN ? Subvention jusqu'à 100 000 €. Possibilité d'abondement en avance récupérable jusqu'à 1 000 000 € pour l'expérimentation.

COMMENT ?

[Prototype](#) : dépôt des projets sur la plateforme des aides régionales

[Expérimentation](#) : dépôt des projets sur la plateforme des aides régionales



Exemple d'un projet financé: Aquagreen

- **Le projet:** plateforme photovoltaïque flottante pour assurer la dépollution d'un plan d'eau et améliorer la qualité de l'eau de façon très économique.
Le procédé utilisé est totalement naturel et il consiste simplement en une oxygénation avec une circulation d'eau sous pression par un pompage hydraulique chargée en air atmosphérique
- **Les acteurs:** l'entreprise INNOGUR, le terrain d'expérimentation: la Mairie d'Orsay et l'évaluateur: l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives)
- **Les objectifs de l'expérimentation :** Vérifier l'efficacité des performances du procédé, qualifier les performances de la technologie et tester l'acceptabilité par les riverains





Les 5 piliers de l'innovation dans les projets d'aménagement

Focus

- 3) Organisation, méthodes et outils
- 4) Financements
- 5) **Cadre juridique et réglementaire**

Actualisation du guide pratique et formation

« Innovation dans les marchés publics »

du Cluster EMS et EPT Grand Orly Seine Bièvre

Il s'agit de nourrir ce guide d'exemples concrets et de retours d'expérience à propos de :

→ L'apport de la réforme de 2016 : en particulier,

- Le partenariat d'innovation
- La simplification de certains outils juridiques, types : dialogue compétitif, les variantes l'allotissement, la clause de réexamen
- L'encouragement au recours à des techniques permettant une meilleure identification des besoins (en particulier le *sourcing*)

→ Réforme de 2018 :

- La création du Code de la Commande publique
- L'expérimentation de la procédure de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence pour les achats < 100 000 € HT

→ Eventuellement un retour sur la loi ASAP (2020) :

- La pérennisation de l'expérimentation de 2018
- La pérennisation d'un régime dérogatoire (après les mesures Covid) : pour motifs d'intérêt général ou de « circonstances exceptionnelles »



Cadre et les
contraintes
formulés par
l'acheteur public

Il existe des
solutions
disponibles
sur le
marché

Les outils juridiques à la
disposition de l'acheteur public

Au-dessus des seuils européens :

- **L'appel d'offres** : sans négociation sur critères objectivement précisés

Sous les seuils européens :

- **Procédure sans concurrence ni publicité** : pour les travaux, fournitures et services < 100 000 € HT + les lots innovants
- **MAPA** : sans concurrence et publicité pour montant < 40 000 € et au-delà exigence de Publicité proportionnée
- **Marché expérimental** : déploiement d'une solution à petite échelle sur un périmètre délimité, soumis à une autorisation gouvernementale

Il existe des solutions sur le marché, mais :

- Incapacité de les identifier OU
- Solutions devant être spécifiées ou adaptées

Au-dessus des seuils européens :

Le Dialogue compétitif : les candidats proposent un projet, puis l'acheteur en sélectionne un petit nombre (= 3) qui sera amené à le développer via un programme fonctionnel. Puis il détermine le candidat avec la solution la plus adéquate

La procédure concurrentielle négociée : cadre librement choisi par l'acheteur qui fixe des principes directeurs clairs et précis. (Sélectionne = 3 candidats)

Sous les seuils européens

- Procédure sans concurrence ni publicité
- MAPA
- Marché expérimental

Aucune solution disponible sur le marché (procède d'une étude précise de l'acheteur public)

PCP (achat public avant commercialisation) : :
appel à projet permettant à l'acheteur de retenir quelques opérateurs présentant une étude de faisabilité, l'acheteur en sélectionne certains pour faire un prototype puis lance une série expérimentale s'il le souhaite

Partenariat d'innovation :
Déroulé en 2 principales phases : une phase de R&D puis acquisition de la solution qui en résulte sans nécessaire remise en concurrence.

Façonnement du marché public

L'allotissement :

Permet la sélection de plusieurs candidats pour une opération globale par une adaptation du périmètre des lots selon les capacités des entreprises (caractéristiques techniques, géographie,)

Les variantes :

Prévoit une modification technique de la solution définie et choisie et propose une **alternative** technique.

Conditions :

→ Pour procédure formalisée : nécessite autorisation expresse pour les variantes à l'initiative de l'acheteur, celles à l'initiative du candidat sont autorisées sauf indication contraire

→ Pour le MAPA : elles sont autorisées sauf indication contraire

Les PSE (prestations supplémentaires éventuelles) :

A l'initiative seule de l'acheteur public, elles s'additionnent au contrat de base sans s'y substituer

Clause de réexamen :

Possibilité de réexaminer des aspects du contrat non prévu dans le marché initial. Elle peut porter sur le prix, des options, prestations complémentaires, etc.
Permet une adaptation aux évolutions sociales, environnementales ou technologiques.

MAIS elle ne peut pas modifier le cœur du marché.

Typologie du sourcing

benchmarking (parangonnage) :

analyse comparative des pratiques des autres acheteurs afin de capitaliser sur leur expérience

veille :

actualisation régulière des connaissances techniques, économiques et réglementaires (ex : recherches, participation à des salons...)

e-sourcing :

emploi d'un logiciel permettant d'automatiser la recherche de fournisseurs (ex : algorithme, base de données...)

demande d'informations

("RFI") : sollicitation générale ou bien d'un panel de professionnels afin de déterminer la faisabilité technique ou financière d'un projet

avis de préinformation :

publication formalisée pour faire connaître l'intention de passer prochainement un marché

planification des achats :

programmation prévisionnelle des procédures à venir afin de donner de la visibilité aux opérateurs économiques

rencontres fournisseurs :

réunions d'informations avec les représentants d'un secteur d'activités ou des soumissionnaires potentiels, en amont d'une consultation

visite de site :

déplacement dans les locaux d'un fournisseur afin de mieux appréhender son processus de fabrication

entretien individualisé (B to B) :

rencontre qui permet d'échanger plus particulièrement avec quelques entreprises sur une solution technique qu'elles ont développée

point de contact :

détermination d'un point d'entrée unique au sein d'une structure d'achat pour faciliter la mise en relation avec les entreprises